

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

22 juin 2012 – n° 14
120054

CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SITUEE 4 RUE ALPHONSE MATTER, A LA SOCIETE CDV IMMO

Cette parcelle, fraction de la parcelle AE 456, en cours de bornage, d'une surface approximative de 3a 51ca, située 4 rue Alphonse Matter (près du rond point A Albert Camus), a été acquise par échange par la Ville avec le syndic de la copropriété du 4 rue Alphonse Matter par délibération du conseil municipal en date du 02 mars 2012.

Cette vente à la société CDV IMMO permet de finaliser la réorganisation entre les trois propriétaires du parking (Ville, CDV IMMO et syndic de la copropriété du 4 rue Alphonse Matter). Ainsi, chacun des trois propriétaires pourra disposer de ses propres emplacements de stationnement.

La Ville a acquis, précédemment, un droit de passage, qui permet ainsi aux usagers du parking de sortir par la rue Alphonse Matter, évitant ainsi de créer une sortie directe sur la rue des Trois Villes.

Le service de France Domaine a été consulté et a estimé ce terrain, en date du 06 janvier 2012, à 50 €/m², soit 17 550 €.

VU l'article L 3211.14 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques., précisant que les cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers des Collectivités Territoriales s'effectuent dans les conditions fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L 2241.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui indique que toute cession d'immeuble ou de droit réel immobilier par une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu à une délibération motivée du Conseil Municipal portant sur les conditions de vente et des caractéristiques essentielles.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE la cession de la parcelle de terrain issue de la parcelle AE 456 (bornage en cours), pour une superficie approximative de 3a 51ca, située 4 rue Alphonse Matter, à la société CDV IMMO, au prix de 50 €/m² (soit 17 550 €) plus les frais de bornage et d'acte notarié,

- AUTORISE le Maire à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que tous documents s'y rapportant.

ADOpte PAR 25 VOIX POUR

Abstentions : 6 (J.L.BOURDON – F.WALTER - S.VINCENT
R.BA - C.SAINT-DIZIER - S. ROCHOTTE)

(absents au moment du vote : R.GBEDEY – J.FRESSE – L.CHRETIEN + 1 procuration)

Extrait certifié conforme
Le Maire,

Christian PIERRET



